

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Délibération n° 0017/2021</p>	<p>Objet : Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED - quartiers de la Porte des Bois et des Blancs Bouleaux.</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

Absents représentés : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.

Absents : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune projette d'engager des travaux de rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie du type LED ;

Considérant que la commune mène une politique active de recherche de subventions pour la réalisation de son programme d'investissement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, quartiers de la Porte des bois et Blancs bouleaux - 150 candélabres pour un montant de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention à la hauteur de 50 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2021 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021



Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr